



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 16 Septembre 2015



POLITIQUES PUBLIQUES DE MOBILITE ET ORGANISATION DU RESEAU DE TRANSPORTS

4 - ECOMOBILITE

4.1 - Soutien au développement du service d'autopartage CITIZ sur l'agglomération toulousaine : engagements du SMTC

L'an deux mille quinze, le seize septembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, GRASS, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME. ROUCHON.

1. Contexte :

Dans le cadre du projet européen CIVITAS-MOBILIS, des travaux ont été menés pour étudier d'une part les possibilités de développer l'autopartage sur l'agglomération toulousaine et, d'autre part, le positionnement des collectivités locales sur ce type de service.

C'est ainsi que par délibération du 28 février 2008, le Comité Syndical du SMTC s'est positionné pour soutenir, en collaboration avec la Ville de Toulouse, la création d'un service d'autopartage.

Depuis :

- La SCIC MOBILIB s'est constituée et le service d'autopartage Mobilib, devenu Citiz, a été créé.
- 22 stations d'autopartage ont été aménagées, majoritairement proche d'une station de métro dont 3 au sein de pôles d'échanges aux Arènes, à Jolimont et à Ramonville.
- Le réseau Tisséo a mis plusieurs fois à disposition de Citiz des espaces publicitaires dans le cadre de campagne de communication sur l'autopartage.
- L'interopérabilité des cartes Citiz et pastel a été mis en œuvre en 2011.
- Le SMTC siège depuis 2010 au Conseil d'Administration « collège Collectivités » de la SCIC Mobilib et s'est engagé à trois reprises pour son soutien budgétaire et financier :
 - D'une part dans l'achat de 30 parts sociales pour un montant 22 500 euros (délibérations des 26 janvier 2009 - 18 parts sociales pour un montant de 13 500 euros – et 4 novembre 2010 - 12 parts sociales pour un montant de 9 000 euros).
 - D'autre part par l'apport d'une participation financière de 100 000 euros (délibération du 10 mars 2012 - 60% en 2012 soit 60 000 euros et 40% en 2013 soit 40 000 euros), avec pour objectif de permettre d'atteindre dans les deux ans l'équilibre d'exploitation de l'activité d'autopartage conformément au plan de développement initialement projeté au démarrage de l'activité en 2008.

2. Engagements du SMTC en faveur de l'autopartage :

Lors de la commission « Conception des Politiques Publiques de Mobilité et Organisation du Réseau » du 31 mars 2015, des propositions pour la mise en place d'un plan d'actions Ecomobilité 2015/2020 ont été présentées et adoptées, dont 3 actions portant spécifiquement sur le soutien au développement de l'autopartage :

Contribution à la communication :

- Accompagner la communication Citiz en intégrant l'intermodalité avec le réseau Tisséo.

Interopérabilité :

- Cibler un PASS Ecomobilité incluant l'autopartage.

Soutien au développement :

- Acquérir de nouvelles parts sociales.
- Revaloriser les stations Citiz dans les parcs-relais : Signalétique urbaine, marquage des places.

3. Modalités de mise en œuvre par le SMTC du plan d'actions :

Communication :

- Information dans les prochaines lettres Entreprises & Mobilité.
- Poursuite de la mise à disposition à titre gracieux (une fois par an) d'espace de communication à Citiz dans le réseau Tisséo, sur des périodes compatibles avec la programmation d'autres campagnes (à convenir avec la régie publicitaire de l'Epic).
- Engager une étude sur une communication grand public portant sur la complémentarité d'usage Tisséo / Citiz (75% des abonnés Citiz étant abonnés au réseau Tisséo) en accompagnement à la commercialisation du Pass Ecomobilité.

PASS Ecomobilité :

Il est proposé de créer avant fin 2015 un PASS Ecomobilité incluant l'usage du réseau Tisséo, du réseau VéloToulouse et de l'autopartage.

Aménagements des stations d'autopartage :

Dans l'objectif d'augmenter la visibilité des stations avec la matérialisation d'un arrêt autopartage Citiz, et de développer ainsi la notoriété du réseau sur l'agglomération toulousaine en accompagnement à la commercialisation du Pass Ecomobilité, l'aménagement des stations d'autopartage porte sur :

- La conception et fabrication des totems d'information (cf. annexe proposant 3 solutions possibles)
- L'implantation de Totems signalétiques sur les 22 stations Citiz.

Les coûts de fabrication sont estimés à 3 500 euros. Les travaux seront réalisés par l'EPIC.

Acquisition de parts sociales supplémentaires

Les collectivités peuvent désormais détenir 50% du capital d'une SCIC. Sur la base d'un capital de 190 000 euros et des parts sociales déjà acquises (30 SMTC, 3 Toulouse Métropole et 1 Ramonville), il reste 68 700 euros de parts sociales à acquérir.

Il est proposé que le SMTC double son nombre de parts sociales et se porte acquéreur de 30 nouvelles parts sociales pour un montant de 22 500 euros.

Ce plan d'actions, adopté en commission « Conception des Politiques Publiques de Mobilité et Organisation du Réseau » du 31 mars 2015 et présenté lors du Conseil d'Administration de la SCIC Mobilib le 10 juillet 2015, en présence des élus de Toulouse métropole et du SMTC mandatés, doit dorénavant être approuvé par le Comité Syndical pour être mis en œuvre.

* *

*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

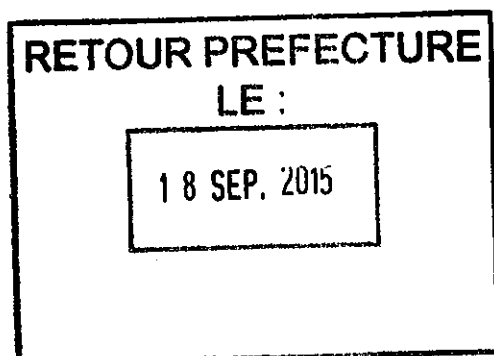
ARTICLE 1 : APPROUVE le soutien du SMTC au développement de l'activité d'autopartage au titre de ses compétences en Ecomobilité.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'acquisition de 30 parts sociales supplémentaires pour un montant de 22 500 euros.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE dans la réalisation de totems signalétiques des stations d'autopartage Citiz pour un montant estimé à 3 500 euros.

ARTICLE 4 : S'ENGAGE dans la mise en œuvre d'un PASS Ecomobilité incluant le service d'autopartage Citiz.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES

***Développement du service d'autopartage Citiz
sur l'agglomération toulousaine :
engagements du SMTC***



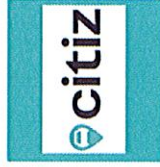
Aménagement des stations CITIZ

Propositions maquette

1.

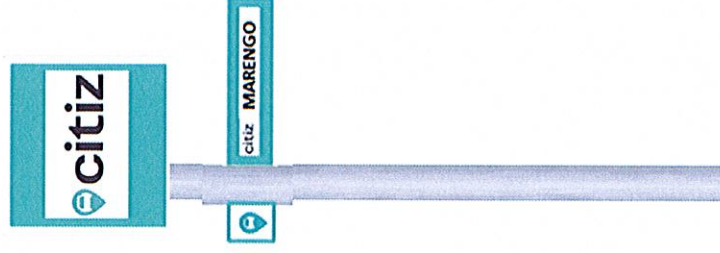
Les objectifs recherchés

- **augmenter la visibilité du réseau de stations avec la matérialisation d'un arrêt autopartage Citiz.**
- **Développer la notoriété du réseau Citiz sur l'agglomération Toulousaine.**



Proposition n°1 :

- Dispositif → coiffe CITIZ montée sur potelet d'arrêt.



Proposition n°2 :

- Dispositif → coiffe CITIZ montée sur potelet d'arrêt + ailettes avec nom de station/parking



Proposition n°3 : à retenir

- Dispositif → Coiffe CITIZ montée sur potelet d'arrêt + ailette nom station Citiz + cadre informations diverses (carte stations ,tarif, mode d'emploi, conditions...)



JOLIMONT



MARENGO

BUDGET MATERIAUX	Coût unitaire
panneau coiffe d'arrêt personnalisé CITIZ 500*500mm	68€ PU HT
kit de fixation et serrage	17€ PU HT
mât potelet d'arrêt	44,72 PU HT
tube support acier galvanisé	7,57 PU HT
aillette avec inscription CITIZ	4,41 PU HT
TOTAL	142 €

Equiper une station CTIZ d' un arrêt dédié
représente : **142€**

Equiper les stations :

- Jolimont
- Arènes
- Ramonville

représentera une enveloppe budgétaire de :
3*142

= 426 € (hors coût mise en travaux)

Exemples de Pass Ecomobilité

Nom Commune	Nom Exploitant Réseau	Type de TC	Auto-partage	Service de Covoiturage	Location Vélo	Type de transport inclut dans le Pass Multimodal	Tarification sociale : la gratuité
Nantes Métropole	SEMITA N	Bus, Tramway	Marguerite	http://www.covoiturage-nantesmetropole.fr/	Bicloo	TC + Auto-partage + Vélo + T.E.R	Revenus < SMIC Plus 60 ans et touchant l'ASPA
La Rochelle	YELO	Bus, bateaux (bateau passeur + bus de mer)	Yélobobile	http://lesmouettes-covoiturage.fr/	Vélo Jaune	1/ TC + Parc Relais + Vélo 2/ T.E.R + TC + Vélo Parc	46 trajets gratuits/mois pour demandeur emploi < SMIC + stagiaire demandeur d'emploi en formation professionnelle
Lille Métropole	Transpole	Bus, métro, tramway	Lilas Autopartage	http://www.covoiturezplus.fr/	V'Lille	TC + autopartage + T.E.R	Non voyant (plus accompagnateur gratuit) et demandeur d'emploi, personnes âgées non imposables
Strasbourg	CTS	Bus, tramway	Citiz	???	Vélhop	1/ TC + Car départemental 2/ T.E.R + TC 3/ T.E.R + TC + bus commune allemande 4/ TC + autopartage + vélo 5/ Tram + Bus + Vélhop + Autopartage Citiz + Parking Relais + Véloparc	Gratuit pour les moins de 4 ans

Nom Commune	Nom Exploitant Réseau	Type de TC	Auto-partage	Service de Covoiturage	Location Vélo	Type de transport inclut dans le Pass Multimodal	Tarification sociale : la gratuité
Montpellier	TaM	Bus, tramway	Modulauto	http://covoiturage.montpellier-agglo.com/	Vélobag	TC + Vélo + Auto-partage + Parking Relais + Vélo Parcs	PMR, retraité dont revenu < 880€/mois, mutilés de guerre
Nice	Nice Côte d'Azur	Bus, tramway	Autobleue	/	Véloblue	TC + Bus Monaco	PMR, bénéficiaire CMU complémentaire, demandeur emploi, personne âgées non imposable
Lyon	TCL / SYTRAL	Bus, métro, tram, funiculaire	BlueLY / Citiz	http://www.covoiturage-grandlyon.com/	Vélo'v	TAG + SNCF + TC + TER (cars + train) + Vélo	/
Bordeaux	TBC	Bus, tram, bateaux	Citiz Bordeaux Métropole	http://www.covoiturage-bordeaux.com/	Vcub	TC + soit Vélo/Citiz/Car/ T.E.R / P+R	Moins de 5 ans, demandeur emploi (pendant 3 mois)
Rennes	STAR	Bus, métro	City Roull'	http://www.ehop-covoiturage.fr/	LE vélo STAR	TC + T.E.R + Vélo	Gratuité de 1 à 12 mois en fonction des ressources, PMR

Nom Commune	Nom Exploitant Réseau	Type de TC	Auto-partage	Service de Covoiturage	Location Vélo	Type de transport inclut dans le Pass Multimodal	Tarification sociale : la gratuité
Marseille	RTM	Bus, métro, tramway	Citiz Provence	/	Le Vélo	TC + navettes maritimes + T.E.R + parc relais	Bénéficiaire du RSA, demandeur emploi non imposable, + de 65 ans non imposable, aveugle, mutilé, PMR
Grenoble	TAG	Bus, tramway	Cité lib	http://covoiturage.mobisavoie.fr/	Méto vélo	Plusieurs offres possibles en partenariat avec Grenoble + SNCF + TC + auto-partage	Gratuit pour les plus de 75 ans de 8h30 à 17h30 (du lun au sam) et tous les dimanches et jours fériés et les PMR de plus de 80%
Chambéry	STAC	Bus	Cité lib	http://covoiturage.mobisavoie.fr/	VéloStation	TC + T.E.R + Bus réseau voisin	Gratuité tous les dimanches et jours fériés pour les 75 ans et plus et les PMR de plus de 80%
Paris	RATP	Bus, Métro, Tram, RER, bus	Autolib'	Pas de site propre à Paris	Vélib'	TC + Auto-partage + Vélo	certaines personnes âgées, jeune en insertion prof. (16-25 ans)